



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**GAEC DE LA ROCHE AUX FÉES - « Haligan »
56430 Concoret**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **mardi 17 septembre 2024 à 9h00 au mardi 15 octobre 2024 à 17h00** en mairie de Concoret concernant la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DE LA ROCHE AUX FÉES, dont le siège social est situé au lieu-dit « Haligan » 56430 Concoret, pour exploiter, à cette adresse, après augmentation des effectifs et mise à jour du plan d'épandage, un élevage bovin devant comporter 240 vaches laitières.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Concoret aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 15 octobre 2024 à 17h00 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Concoret ;
- ou les adresser au préfet :
 - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SEBR/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe-iota@morbihan.gouv.fr